



acte certifié exécutoire,  
transmis en Préfecture le 10 février 2022  
affiché ou publié le jeudi 03 février 2022  
identifiant de télétransmission 073-200069110-20220210-lmc1H26702H1-DE  
identifiant unique de l'acte lmc1H26702H1

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 février 2022

n° 001-22

**Objet :** *RS - Approbation de la convention avec Bpifrance au titre de 2021 pour le financement du dispositif CitésLab*

- date de convocation le 28 janvier 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trois février dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 30

<b>Aillon-le-Jeune</b>	
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Alain Caraco - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leyse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 8

de Pierre Brun à Marie Bénévise - de Pierre Duperier à Dominique Pommat - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Jean-Pierre Fressoz à Philippe Gamen - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Christophe Richel à Michel Dyen - de Alain Thieffenat à Michel Dyen - de Serge Tichkiewitch à Dominique Pommat

- conseillers excusés : 14

Jean-François Beccu - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Jean-Maurice Venturini

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 03 février 2022

délibération n° 001-22

objet **RS - Approbation de la convention avec Bpifrance au titre de 2021 pour le financement du dispositif CitésLab**

---

Philippe Gamen en l'absence de Jean-Benoît Cerino, vice-président chargé de l'emploi, de l'insertion et de la participation citoyenne, rappelle que par délibération n° 121-21 C du 30 septembre 2021, le Conseil communautaire a approuvé la reconduction du dispositif CitésLab au moins jusqu'en 2024, et le dépôt des dossiers de candidature pour des conventions-cadres triennales 2021/2023 auprès de Bpifrance et 2022/2024 auprès du FSE pour l'animation et la mise en œuvre du CitésLab. Le montant le plus élevé possible de subvention est sollicité selon les règles de financement des deux financeurs.

En accord avec les trois vice-présidents concernés par les thématiques du dispositif CitésLab, et avec l'approbation de Bpifrance, il a été déposé un dossier de candidature auprès de Bpifrance pour l'année 2021 seulement. La candidature pour 2022/2023 sera déposée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022 pour permettre d'affiner les orientations du CitésLab sur cette période.

La demande de subvention 2021 a été validée par la commission de Bpifrance du 16 décembre 2021.

Le projet de convention 2021 et ses annexes sont joints à la présente décision.

Sur un budget total prévisionnel de 61 510 € (charges de personnel estimées à 47 000 € auxquels s'ajoutent les frais de fonctionnement et charges indirectes), Bpifrance attribue une subvention de 18 453 € (30 %, soit le montant maximum possible) pour le financement du dispositif CitésLab en 2021. Le financement prévisionnel FSE (taux de 50 %) s'élève à 30 755 €, ce qui porte le total des financements prévisionnels à 49 208 €.

**Vu** la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 portant délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour les demandes de subventions,

**Vu** la délibération n° 121-21 C du Conseil communautaire du 30 septembre 2021,

### **Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** la convention de subvention n° DOS0170978/00 entre Bpifrance et Grand Chambéry relative au financement du dispositif CitésLab en 2021,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer la convention de subvention et tout autre document qui en découlerait,

**Article 3 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : **Décision du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **001-22**

Objet de l'acte : RS - Approbation de la convention avec Bpifrance au titre de 2021 pour le financement du dispositif CitésLab

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 10 février 2022

Annexe(s) : annexe 1, annexe 2

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220210-lmc1H26702H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26702H1

Date de transmission en Préfecture : 10 février 2022

Date de réception en Préfecture : 10 février 2022

Période d'affichage : du au